
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON TENUE LE 1ER FÉVRIER 2016 À 19 H ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Mesdames Stéphanie Labelle, présidente et conseillère
 Kimberly St Denis, conseillère
 Linda Stewart

Messieurs Claude Beauséjour
 Marcel Beauséjour
 Luc Bédard
 Jerzy Pawulski

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Messieurs Bruno Guilbault, maire
 Rémi Racine, adjoint à la direction générale – Responsable du développement durable

Mesdames Flavie Robitaille, adjointe au service du greffe et responsable des projets spéciaux
 Suzanne Gagnon, Enseignes aux quatre vents

1 Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit adopté.

Proposé par : Luc Bédard
Appuyé par : Jerzy Pawulski
Adopté à l'unanimité

2 Demande d'urbanisme :

- 2.1 Municipalité de Rawdon – Suivi de la présentation du 25 janvier 2016 concernant les enseignes publiques à installer sur le territoire de la Municipalité – Rencontre avec Enseignes aux 4 vents, graphiste, mandaté par la Municipalité.

Lors de la séance du 25 janvier 2016, le comité a pris connaissance du projet d'enseignes publiques à installer sur le territoire de la Municipalité et à formuler certaines recommandations au conseil.

Considérant le calendrier de réalisation de ce projet, le conseil demande la tenue d'une séance extraordinaire afin de préciser rapidement les recommandations formulées par le comité.

Lors de la séance du 1 février 2016, Mme Suzanne Gagnon, Enseignes aux 4 vents, mandatée par la Municipalité pour développer une signature propre à Rawdon, est présente et répond aux interrogations des membres du comité.

La présidente du comité s'adresse aux membres et explique le but de la rencontre, soit de clarifier certaines recommandations formulées par le comité et s'assurer que les membres ont en main toutes les informations pertinentes.

Un tour de table est effectué et l'ensemble des membres exprime leur avis, le tout traduisant les recommandations formulées le 25 janvier dernier. Dans son analyse, le comité utilise en référence le panneau d'entrée puisqu'il oriente l'agencement de l'ensemble des panneaux proposés. Certains membres s'interrogent principalement sur la couleur noir retenue apportant un aspect plus urbain et sévère aux enseignes. Une couleur plus douce est recommandée. Un membre mentionne qu'une enseigne d'entrée horizontale permettrait une meilleure visibilité et que l'aspect traditionnel propre à Rawdon devrait se traduire dans les enseignes. Selon un second membre, l'architecture des enseignes est trop moderne (hightec). Afin de

répondre aux interrogations liées à la couleur, trois autres agencements seront proposés pour avis. Certains panneaux d'entrée seront élargis afin d'en améliorer la lecture horizontale. Afin de s'assurer que l'ensemble des enseignes soit visible, peu importe leur environnement, l'ajustement du niveau d'implantation sera à évaluer par l'ajout d'un bouton de terre ou par le choix du type de base des enseignes.

Mme Gagnon précise que Rawdon possède actuellement cinq modèles d'enseignes et que le modèle minimaliste et plus contemporain proposé, accompagné d'éléments d'aspect bois, permet d'équilibrer l'ensemble. L'aspect bois se réfère à l'identité villégiature de la municipalité. Certains types de panneaux tels que l'identification des parcs et les panneaux indicateurs seront montés sur des boîtiers, se réfèrent à l'enseigne d'entrée. L'ensemble des lettrages seront opalescents afin d'assurer la visibilité des enseignes la nuit.

Suite au comité du 1 février 2016, quatre agencements de couleur, incluant le noir, préparé par Mme Gagnon ont été fournies aux membres afin d'obtenir leur avis.

Résultats de l'avis des membres du comité, excluant les membres élus :

Option A (Noir) : 1 membre
Option B (Bleu) : Aucun
Option C (Acier) : 3 membres
Option D (Gris) : 1 membre

L'option C (gris acier) est retenue par le membres du comité et recommandée au conseil. L'agencement de couleur de l'ensemble des panneaux proposés devront s'accorder avec la couleur retenue par le conseil du panneau d'entrée.

3 Levée de la réunion.

20h30

Proposé par : Linda Stewart
Appuyé par : Claude Beauséjour
Adopté à l'unanimité

La prochaine réunion régulière aura lieu le 22 février 2016 à 19 h.

(s) Stéphanie Labelle
Stéphanie Labelle, présidente
Conseillère municipale

(s) Rémi Racine
Rémi Racine, secrétaire

(s) Kimberly St Denis
Kimberly St Denis
Conseillère municipale

DÉPOSÉ AU CONSEIL LE 9 FÉVRIER 2016
